

## ASSISTANCE

# Boîte à Outils du Commerce International

## Exemples de questions / Réponses

### Thème : Aides financières

**Attention:** la validité des réponses mentionnées est limitée à la date où ces réponses ont été communiquées aux abonnés.

Ces exemples pouvant dater, des modifications ont pu être apportées aux règles qui les régissent.

Elles ne sont donc mentionnées ici qu'à titre d'exemple et n'engagent nullement la responsabilité de Classe Export.

Aides  
financières

Emploi  
cadre à  
l'export

**QUESTION 1 - Mr TREMEAU souhaite embaucher un cadre export. Existe-t-il des aides à l'embauche? Quelles sont vos recommandations pour faire une bonne embauche? Cette personne se déplacerait pour visiter les clients européens, voire Marocains.**

**Par la Région Rhône Alpes :**

Dans le cadre du CPER (Contrat de Plan État Région 200-2006), la région Rhône Alpes aide financièrement les entreprises qui souhaitent recruter un chargé de mission ou un cadre export.

Pour bénéficier de ces aides, quelques conditions : être une PME de Rhône-Alpes de moins de 500 personnes, non filiale à plus de 25 % d'un groupe dont l'effectif consolidé est supérieur à 500 personnes, ayant une situation financière saine, et exportant des produits majoritairement d'origine française. L'entreprise doit déjà réaliser un chiffre d'affaires à l'export.

**1ère aide : ARCE - Aide au recrutement d'un cadre export pour mettre en place un service export**

Opérations aidées :

- Mise en place d'un service export par le recrutement d'un cadre.
- Contrat à durée indéterminée comportant la référence au statut " cadre ".
- Salaire + charges patronales de la 1 ère année supérieurs à 28 000 euros.
- Niveau de formation sanctionné par un diplôme Bac +4 ou expérience professionnelle confirmée.
- Le cadre ne doit avoir aucun lien avec l'actionnariat, ni être issu de l'entreprise (sauf remplacement dans la fonction précédemment occupée) ou faire l'objet d'une autre aide à l'emploi.
- La demande est recevable avant le recrutement du cadre et jusqu'à la fin de la période d'essai.

**Suite de la QUESTION 2 (Partie 1) :**

**Montant et type d'aide :**

Subvention correspondant à 50 % des dépenses engagées sur 12 mois (salaire brut + charges patronales ; les primes et commissions sont prises en compte lorsqu'elles font l'objet d'un montant garanti pour la 1<sup>ère</sup> année) plafonnée à 22 000 euros.

Le versement de la subvention est effectué en une seule fois, après 12 mois de présence du cadre dans l'entreprise, sur présentation des justificatifs.

**Documents joints :**

Fiche de présentation de l'ARCE (modalites\_arce.pdf)

Formulaire de demande de l'ARCE (formulaire\_demande\_arce.pdf)

2<sup>ème</sup> aide : CME - Aide au recrutement d'un chargé de mission export :

**Objectif :**

Se regrouper pour s'implanter sur un pays ciblé. Cette aide permet de faire face à tout ou partie de la rémunération du chargé de mission, des coûts liés à la promotion du savoir-faire du groupement, des frais de fonctionnement à l'étranger, ainsi que des frais de déplacement et ceux liés à la prospection commerciale.

**Suite de la QUESTION 2 (Partie 2) :**

**Subvention accordée :**

Elle est plafonnée à environ 76 000 € par an et représentant 50 % des dépenses éligibles.

**Organismes :**

Région Rhône-Alpes

Direction Régionale du Commerce Extérieur (DRCE)

**Embauche d'un VIE :**

Vous pouvez par ailleurs penser à l'embauche d'un VIE. Géré par Ubifrance, le Volontariat International en Entreprise (V.I.E) permet à votre entreprise de confier à un jeune, homme ou femme, âgé de 18 à 28 ans, une mission professionnelle à l'étranger. D'une durée de 6 à 24 mois en fonction de vos besoins.

Pour avoir des informations complètes sur les VIE : <http://www.ubifrance.com/htm/vie/index.htm>